



AS BONDY FOOTBALL

4, avenue Marx Dormoy
93140 BONDY
Tél : 01.48.02.03.03

<http://asbondyfootball.wixsite.com/asbondyfootball>

Contact : Monsieur Athmane AIROUCHE
Port : 06.95.65.27.71
e-mail : atmanearouche3@gmail.com

MON HISTOIRE

Mon histoire, c'est l'histoire d'une association qui regroupait en son sein plusieurs disciplines sportives dont le football, dans une commune de Seine Saint Denis.

Créée en février 1978, l'AS BONDY regroupe plus de 2 700 adhérents et propose de nombreuses disciplines.

Actuellement nos 850 licenciés sont répartis en 27 équipes des U10 jusqu'aux plus de 45 ans, et environ 60 bénévoles (arbitres, entraîneurs, parents, dirigeants) qui participent à la vie du club.

BENEVOLAT

Ce sont des bénévoles qui me font exister.
Et ce n'est jamais assez.
J'ai besoin de vous pour continuer à exister.

Je vis essentiellement de la subvention que m'octroie la Mairie, des licences et des actions commerciales lors des tournois.

J'ai donc besoin de donateurs pour grandir, répondre aux exigences et obligations de la fédération, et mener à bien mes projets.

Mon école de football permet aux enfants du CP jusqu'au CM2 une visée éducative et de découvrir les fondamentaux d'un sport collectif par des séances d'entraînements, des matchs inter club ou festi foot...

Mes équipes permettent aux adolescents et aux adultes de s'épanouir autour de leur passion, de pratiquer la cohésion, le vivre ensemble... d'avoir ce bien-être qui découle de la pratique d'une activité sportive.

NOS PROJETS

- Doter les enfants de nouveaux équipements.
- Proposer des sorties et autres activités aux enfants.
- Rechercher des bénévoles et des partenaires pour sponsoriser nos activités.
- Proposer des animations pour générer des fonds pour le club (organisation de loto, actions commerciales...).
- Former les éducateurs.
- Recruter de nouveaux éducateurs.

FICHE A REMPLIR

Pour nous rejoindre en tant que
Donateurs ou Bénévoles :

Nom _____

Prénom _____

Profession _____

Entreprise _____

Téléphone ____ / ____ / ____ / ____ / ____

E-mail _____@_____

Bénévoles

Donateurs

Somme donnée

Avantage fiscal

Les versements de dons ouvrent droit pour les parties versantes à une réduction d'impôt :

• Pour les entreprises

Elles sont autorisées à déduire les versements effectués à titre de dons du montant de leur résultat.

Si l'Association associe le nom de l'entreprise à sa communication les dépenses engagées deviennent du mécénat et l'entreprise bénéficie d'une réduction fiscale de 60% du don (article 200 du CGI).

• Pour les particuliers

Ils bénéficient d'un crédit d'impôt de 66% du montant des versements réalisés.

Chèques libellés à l'ordre de
AS BONDY